

Dijon, le 25 mars 2010

Le Grand Dijon et la BEI s'engagent ensemble en faveur du transport collectif avec la construction des deux premières lignes du tramway de la Communauté d'agglomération

M. François Rebsamen, Sénateur-Maire de Dijon, Président du Grand Dijon et M. Philippe de Fontaine Vive Curtaz, Vice-président de la BEI, signent ce 25 mars 2010 à Dijon le premier contrat de financement d'un montant de 100 millions d'euros pour la réalisation des deux premières lignes de tramway de la ville de Dijon. L'engagement de la BEI sur ce projet atteindra in fine 200 millions d'euros, sur un total d'investissement estimé entre 400 et 450 millions d'euros.

Cette réalisation vise à doter le Grand Dijon d'une infrastructure de transport collectif répondant durablement aux besoins de déplacement de ses habitants mais également au développement économique de la Communauté d'agglomération. Il s'agit d'un projet d'envergure, dont bénéficieront quotidiennement plus de 250 000 habitants du Grand Dijon, les étudiants et les professionnels.

Le financement de la BEI, d'un montant total de 200 millions d'euros, permettra concrètement :

- la construction des deux premières lignes de tramway A et B de la ville de Dijon, avec la desserte de 34 stations, sur une distance totale de 18,9 km. Ces nouvelles lignes assureront un service fréquent, desservant la gare SNCF ainsi que les principales zones résidentielles et d'activité économique périphériques, Quetigny et Chenôve, ainsi que le campus de l'Université de Bourgogne, les quartiers des Grésilles et de la Toison d'Or et le nouveau pôle commercial à Valmy
- l'acquisition de 32 rames de tramway
- la réalisation de 2 parkings relais

François Rebsamen, Sénateur Maire de Dijon, Président du Grand Dijon déclare : « Je ne peux que me féliciter d'un partenariat de qualité avec un établissement qui sait accompagner les collectivités et notamment sur des projets aux services des habitants, en totale cohérence avec les exigences environnementales, tel que le Tramway de l'agglomération dijonnaise... »

Philippe de Fontaine Vive, Vice-président de la BEI, se félicite de cette signature en ces termes : «*Je suis très heureux que la BEI s'engage avec le Grand Dijon pour la construction de ces deux lignes de tramway essentielles pour le développement du Grand Dijon. Les transports urbains durables sont une priorité européenne et constituent un élément essentiel du développement économique, social et humain qui contribuera directement à l'amélioration de la qualité de vie quotidienne des habitants.*»

L'octroi de ce prêt s'inscrit en effet dans la continuité des actions prioritaires menées par la BEI en France. Rien que pour l'année 2009, plus d'un milliard d'euros ont été consacrés à la modernisation des transports collectifs. La BEI s'est ainsi associée, en 2009, aux projets de transport urbain des villes de Lyon, de Bordeaux et de la ville de Paris pour l'extension du tramway parisien dans les quartiers est de la capitale, entre la Porte d'Ivry et la Porte de la Chapelle.

Note aux éditeurs

A propos de la BEI et de son action en faveur des transports urbains

La BEI inscrit ses financements pour les transports collectifs en site propre dans le cadre de son action en faveur d'un développement urbain durable visant une réduction des nuisances et une amélioration de la qualité de vie en milieu urbain. La BEI a apporté son concours à de nombreux projets de transport urbain, notamment ceux de Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Le Mans, Lyon, Marseille, Montpellier, Mulhouse, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris, Reims, Strasbourg, Toulon, Toulouse et Valenciennes. Sur la dernière décennie, les financements de la BEI en matière de transport urbain atteignent un total de 4 milliards d'euros en France et 23,7 milliards dans l'Union européenne, avec entre autres projets financés, ceux d'Athènes, Alicante, Barcelone, Bilbao, Bruxelles, Berlin, Valence, Lisbonne, Londres, Madrid, Munich, Düsseldorf, Manchester, Dublin, Budapest et Prague.

La BEI est la banque de l'Union européenne. Elle a pour mission d'accorder principalement des prêts à long terme en soutien de projets d'investissements viables, privés ou publics, qui réalisent les objectifs d'intégration, de cohésion et de développement de l'UE, déclinés en six politiques prioritaires: cohésion économique et sociale; protection de l'environnement naturel et urbain; recherche et innovation; soutien aux PME; réseaux de transports trans-européens et promotion d'une énergie sûre, compétitive et durable. En 2009, elle a accordé 70 milliards d'euros de financements dans l'Union européenne, ce qui représente une hausse de 36% par rapport aux 51,7 milliards d'euros prêtés en 2008. Toujours en 2009, pour soutenir l'économie face à la crise, elle a accordé dans l'Union Européenne et hors de l'Union Européenne un total de financements de 79 milliards d'euros en faveur des collectivités locales et des entreprises.